

Bulletin d'histoire politique

Le Général était-il européen ? Nation et supranation au sortir de la Seconde Guerre

Lucien-Pierre Bouchard



Volume 7, Number 2, Winter 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060321ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060321ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bouchard, L.-P. (1999). Le Général était-il européen ? Nation et supranation au sortir de la Seconde Guerre. *Bulletin d'histoire politique*, 7(2), 59–77.
<https://doi.org/10.7202/1060321ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le Général était-il européen? Nation et supranation au sortir de la Seconde Guerre



Lucien-Pierre Bouchard
Doctorant

Centre de Recherches Politiques Raymond Aron
École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris)

«Il n'est certes pas interdit d'imaginer qu'un jour tous les peuples de notre continent n'en feront qu'un (...), mais il serait dérisoire de faire comme si ce jour était venu».

Charles de Gaulle, conférence du 23 juillet 1964.

«De Gaulle est tristanien dans son nationalisme altier. Son Iseult, c'est la France (...)».

Denis de Rougemont, *Preuves*, mai 1961, p. 34.

Quels furent les desseins du Général de Gaulle face à la construction européenne? Faut-il le compter parmi les promoteurs d'une Europe unie, ou, comme plusieurs le pensent, contribua-t-il plutôt à un recul dramatique du projet? Aujourd'hui encore, le rôle du Général dans les tentatives d'organisation continentale d'après-guerre suscite une intense polémique.

Et pour cause. Les conceptions du Général sur l'Europe constituent à n'en pas douter l'aspect le moins monolithique de sa pensée. Tantôt il appelle à la «fédération» des peuples d'Europe, tantôt à leur «confédération»; d'autres fois, il n'est question que de la nation, de sa souveraineté, de sa «grandeur», du «rayonnement» de la France et de sa «mission» dans le monde. En fait, sur la question européenne, la conduite du Général a de quoi étonner l'historien: stratagème et candeur, enthousiasme et pessimisme, pragmatisme et idéalisme, hésitation et décision n'épuisent pas la liste des contradictions apparentes.

Rappelons tout de même les conditions extrêmement troubles dans lesquelles se sont développées les vues gaulliennes de la politique européenne. D'abord, au moment où sévit la guerre, on s'imagine bien toute la difficulté à envisager l'ordre d'une Europe libérée. Que faire de l'Allemagne? Et, plus important encore pour de Gaulle, quel sera le statut de la France, pays vaincu par les nazis, rescapé par les Alliés? Ces questions, et plus immédiatement celles que pose une guerre qui n'est pas encore gagnée, empêchent de concevoir clairement les formes politiques et économiques que pourrait prendre l'Europe d'après-guerre.

Mais ensuite, il faut aussi voir qu'une fois la paix retrouvée, les conditions restent éminemment complexes. Épuisés, occupés à compter leurs morts et à relever leurs ruines, les peuples n'ont pas les mêmes priorités; ravagées et inquiètes, les nations européennes entretiennent des rapports compliqués, parfois même méfiants, tout cela sans compter les interventions diplomatiques massives des Russes et des Américains. C'est à la lumière de ce contexte qu'il faut considérer le traitement parfois paradoxal de la question européenne chez de Gaulle.

Pour certains, le Général est d'autant plus excusable qu'aux conditions historiques difficiles s'ajoutait la «nouveau» du concept de l'Europe, lequel «suscita toujours, du vivant même du Général, de nombreuses variantes, voire des prises de position antagonistes, à la fois en France et des partenaires de celle-ci¹». Mais s'il est vrai que, pour la première fois, les dirigeants européens font preuve d'une véritable volonté politique en faveur de l'organisation continentale, croire que de Gaulle ne connaissait pas l'histoire de ce thème serait sous-estimer l'homme; car en vérité, il s'agit là d'une histoire très ancienne, que nous survolerons maintenant très succinctement, avant de nous pencher plus avant sur le rôle qu'y tint lui-même le Général.

I. Petite histoire de l'Europe

L'idée de la grande Europe date de plusieurs siècles. On la trouve déjà assez explicitée au XVII^e siècle chez Sully, ministre de Henri IV, puis chez l'abbé de Saint-Pierre, au XVIII^e siècle. À cette époque, vouloir unifier l'Europe, c'est embrasser un projet éminemment universel, soit celui de structurer l'humanité sur le plan politique; «car à l'Europe, comme le dit si bien le politologue Charles Zorngibe, se résumait, sinon le monde connu, du moins le monde "utile"²». On ne peut donc pas parler à ce moment de l'émergence d'un sentiment proprement européen, mais bien d'un dessein aux prétentions globalisantes, dont les motivations sont essentiellement géopolitiques. Car il semble que le but de la Grande Europe fut d'abord d'assurer la paix et la concorde au sein de la chrétienté.

Condorcet, Benjamin Constant, Saint-Simon, Auguste Comte, Proudhon, Victor Hugo et de nombreux autres ont par la suite développé cette idée

par delà le simple impératif de la sécurité et de la défense communes. C'est au 19^e siècle qu'apparaît le concept d'un régionalisme proprement européen. Confusément ressenti à ses débuts, celui-ci se double pourtant d'appels à une plus grande coopération entre les nations du continent.

Le Directoire européen constitue la première tentative systématique d'*organisation* continentale fondée sur la diplomatie plutôt que sur les armes. Les puissances victorieuses de la France (Angleterre, Autriche, Prusse, Russie) l'instituent après les guerres napoléoniennes, et lui confient trois mandats intimement liés: contrôler la France, réprimer tout mouvement révolutionnaire en Europe, garantir la paix et l'intégrité territoriale de chaque État. Suite à l'admission, au Directoire, de la France redevenue monarchique, celui-ci donne jour en 1823 au *Concert européen*, lequel, au moyen de conférences diplomatiques multiples, permettra jusqu'en 1914 de régler pacifiquement de nombreuses questions d'intérêt collectif. La première guerre mondiale en signifie cependant la fin.

À l'issue du conflit 14-18, l'idée d'une union des pays d'Europe au sein d'une structure institutionnelle formelle se fait de plus en plus précise. Le terme «intégration» fait son apparition dans le vocabulaire de la classe politique. Entre autres faits saillants, notons la publication en 1924 du *Manifeste européen* du Comte Koudenhove-Kalergi³, et la célèbre allocution de 1929 d'Aristide Briand à la Société des Nations. Ministre des Affaires étrangères de la France, Briand déclare «qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés, (...) il doit exister une sorte de lien fédéral», qui, cependant, «ne doit pas toucher à la souveraineté d'aucune des nations qui pourraient faire partie d'une telle association».

Malgré un discours unioniste toujours plus explicite, rien ne se traduit sur le plan institutionnel. C'est que la politique européenne se caractérise beaucoup plus à ce moment par de profondes divisions que par les velléités intégrationnistes d'une certaine classe de politiques et d'intellectuels. Le continent s'enflamme à nouveau, en proie à la Deuxième Guerre mondiale.

Ce n'est qu'à l'expérience de ce cataclysme que les Européens songent sérieusement à mettre en place des structures décisionnelles paneuropéennes. En gros, deux raisons expliquent ce souci. La première est d'en finir avec les débordements guerriers du nationalisme militant, et de contrer ainsi ses possibilités eschatologiques. La seconde est de se munir contre les ambitions messianiques du communisme, de faire contrepoids au Bloc de l'Est.

C'est au Congrès de La Haye, en 1948, que l'Europe se met véritablement en chantier. Ce rassemblement débouche sur la création du Conseil européen, organisme chargé de promouvoir la coopération entre les États⁴. Précurseur, le Conseil ne peut cependant que formuler des recommandations, ce qui limite d'autant son influence sur le processus d'unification.

Il faut attendre 1950 pour que l'Europe franchisse un pas décisif. S'inspirant des idées de Jean Monnet, Robert Schuman, alors ministre des Affaires étrangères français, propose la création d'une organisation investie de pouvoirs indépendants dans le secteur de l'acier et du charbon. La Déclaration Schuman mène à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), laquelle constitue un précédent en politique internationale. Car il ne s'agit pas ici de simplement coopérer, mais bien de gouverner de concert, par l'intermédiaire d'un organe auquel les États délèguent des pouvoirs qui leur sont traditionnellement dévolus.

Certes, la Communauté ainsi mise sur pied ne concerne qu'un seul et unique secteur, mais c'est à ce moment le seul compromis acceptable pour l'ensemble des partenaires. Voyons néanmoins que la CECA a ceci de particulier que, l'établissant, ses membres conviennent tacitement de construire l'Europe à la pièce, d'un secteur à l'autre, avec comme but ultime une union politique, dont les termes sont encore à déterminer.

Reste que dès ce moment, le cheminement de l'Europe politique se trouve à peu près paralysé. Deux revers considérables l'affligent en effet: d'abord le rejet en 1954 par le gouvernement français du projet de Communauté européenne de Défense (CED), ensuite l'échec du Plan Fouchet en 1962 qui, à l'initiative du Général de Gaulle, visait à encadrer et à activer la coopération politique des États.

L'édification politique de l'Europe donne dans l'impasse jusqu'au Sommet de Paris, en 1972. L'idée est alors revivifiée et remise à l'ordre du jour. Sur la base des considérables progrès enregistrés sur le plan de l'intégration économique (cf. le Traité de Rome en 1957), les participants s'engagent à Paris à réunir les conditions d'une union politique. Mais encore une fois, les membres ne s'empressent pas, et de sommet en sommet, de conférence en conférence, la discussion entamée à Paris est constamment repoussée.

Solennellement réaffirmé plus de dix ans après au Sommet de Stuttgart (1983), le projet d'union politique donne finalement lieu au Projet Spinelli, entériné par le Parlement européen en 1984. Les propositions du Parlement sont toutefois jugées inacceptables pour la majorité des gouvernements qui, là encore, ne se pressent nullement. Comme à l'habitude, c'est le plus souvent d'économie dont on discute, cela jusqu'à l'Acte unique de 1986, par lequel les membres actualisent le vieux projet du Grand Marché unique⁵.

Ce n'est qu'en 1992 que les États membres mènent à bien une première entreprise diplomatique d'unification *politique* continentale: le Traité de l'Union européenne (TUE), aussi appelé «traité de Maastricht».

II. La nation comme référence

Comme on verra, de Gaulle n'a jamais voulu d'une Europe *supranationale*. Tout au plus la voulait-il *internationale*, construite sur les bases de la

coopération entre les États. Pourquoi? Assurément, des contingences stratégiques et géopolitiques ont lourdement pesé sur ce choix, mais c'est d'abord du côté de la philosophie politique gaullienne que nous proposons de regarder.

1. Nation civique et nation ethnique

Marquée très tôt par la lecture de Barrès, l'idée gaullienne de la nation, malgré ce qu'on en a dit, s'alimente à des sources tant françaises que germaniques.

En France, dans la tradition des Lumières, les révolutionnaires de 1789 font procéder l'idée de nation de l'union des volontés individuelles, d'une adhésion librement consentie à un contrat social. Siéyès définit la communauté nationale comme «un corps d'associés vivant sous une loi commune⁶». C'est Renan qui, plus tard, exprimera le mieux cette conception républicaine et civique de la nation. Fortement influencé par Kant, Renan disait de la nation qu'elle est fondée sur deux choses, l'une passée et l'autre présente. Elle est certes mémoire, c'est-à-dire «la possession en commun d'un riche leg de *souvenirs*», mais elle est surtout «le *consentement actuel*, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis⁷». Si le culte des ancêtres est parfaitement légitime, la nation est avant tout «un plébiscite de tous les jours⁸», le résultat d'un contrat constamment renouvelé entre les individus qui la composent. Construite par eux, elle n'est donc pas éternelle: les nations, disait Renan, «ont commencé, elles finiront⁹».

Outre Rhin, dans la foulée de Herder et du romantisme allemand, se développe une théorie diamétralement opposée. Dans son *Discours à la nation allemande*, Fichte rattache le concept de nation au facteur ethnique, et attribue au nationalisme une dimension spirituelle. Le principe intégrateur du vivre ensemble, c'est d'abord le sang, le sol et les origines communes. C'est la nation-race, le *Urvolk*. À l'individualisme et au constructivisme des Lumières, le romantisme oppose une vision holiste et naturaliste de la communauté nationale. Celle-ci n'est pas le fruit d'un contrat; elle possède une âme propre, éternelle, dont l'existence est indépendante des volontés individuelles. Sans elle, l'individu n'est rien, tandis qu'elle-même, sujet impérissable de l'histoire, se passe aisément de lui. Elle est un principe premier dont les origines se perdent dans les mémoires, et elle commande une dévotion inconditionnelle. Car on n'échappe pas à son sang, à sa race, à ses racines.

2. Au confluent de deux traditions

Fichte, on le sait, compte parmi les inspireurs importants de Barrès¹⁰, lui-même, avec Péguy, l'un des principaux maîtres à penser du Général. Que de Gaulle ait intégré des éléments de pensée germanique via Barrès, cela ne fait aucun doute. Mais il serait sans doute exagéré de conclure, comme le fait Jean-Baptiste Neveux, que chez de Gaulle, «il y a (...) beaucoup plus de traits

empruntés à une pensée allemande qui sous-tend le germanisme (...) que d'éléments empruntés à la pensée politique traditionnelle de ceux qui ont fait la France¹¹». Bien sûr, on retrouve chez le Général des thèmes qui correspondent à la pensée romantique allemande. Son idée d'une France «qui vient du fond des âges», d'une «France éternelle» dont la «grandeur» serait liée au monde par «un pacte vingt fois séculaire¹²», le laisse indéniablement à penser. Son appel à la transcendance nationale et ses références constantes aux «souches», — par exemple aux Gaulois, à Clovis, à Charlemagne et à Jeanne d'Arc — révèlent par ailleurs une conception mythique d'une France homogène.

Mais s'il est vrai que le Général a du peuple une idée holiste; s'il est vrai, aussi, que la nation prend parfois chez lui un visage ethnique et territorial, il serait injuste et réducteur d'y apercevoir le fin mot de ses conceptions. Car le culte national ne fit jamais oublier à deGaulle les traits fondamentaux de la pensée républicaine française. On connaît en effet l'attachement indéfectible du Général pour la démocratie et ses valeurs, la tolérance, la liberté, le droit¹³. Et si la France resta toujours sa préoccupation absolue, il n'oublia jamais la reconnaissance due aux autres peuples, c'est-à-dire la nécessité de leur «accorder (...) ce qu'il revendiquait pour le sien, (...) le respect de leur spécificité et [leur] droit à l'indépendance¹⁴». L'épisode de l'Algérie le démontra d'ailleurs assez bien.

Ce serait ravalier le gaullisme que d'y faire correspondre indistinctement France et *Urvolk*. Aussi une analyse plus fine devra situer le Général à la croisée des traditions civique et ethnique, française et allemande. Ardent nationaliste, il voulait la nation forte et fière; ardent démocrate, il la désirait ouverte et respectueuse. Si la conception gaullienne réifie le mythe éternel de la nation, elle libère aussi celle-ci de l'acception étroitement biologique où l'enferme généralement la postérité de Fichte, et l'entend plutôt comme collectivité culturelle historique, propriétaire naturelle de la souveraineté, et aussi bien de la personnalité internationale.

Ce credo profondément nationaliste sous-tend la vision gaullienne du monde. Le plus souvent, c'est lui qui détermine les projets européens du Général. Pour de Gaulle, l'État, en tant qu'il est l'agent de la nation, doit constituer l'unité indépassable des relations internationales¹⁵. Il doit être fort et rester indépendant afin de réaliser sa mission, qui est avant tout d'assurer les conditions de l'épanouissement national.

Notons ici l'importance du concept d'indépendance. Corollaire des idées du Général sur la nation, l'indépendance, nous dit Pierre Maillard, serait même «le maître mot de sa pensée». Il l'appliquait aux personnes («il la manifesta lui-même par sa rébellion constante contre les idées reçues¹⁶»), il l'exigea pour la France; il l'exigera aussi, comme on verra, pour l'Europe.

III. L'Europe et les années de Gaulle

C'est avec la guerre et les alliances qu'elle commande que le Général s'éveille à la nécessité d'organiser l'Europe. Évidemment, entre l'exil londonien et la présidence de la Ve République, les perspectives gaulliennes auront le temps de changer. Mais contrairement à ceux qui soulignent ici paradoxes et ambiguïtés, nous proposons plutôt d'apercevoir une *évolution*; nous pensons en effet que le Général demeura toujours fidèle aux principes de sa philosophie politique, et, qu'avec beaucoup de cohérence, il s'efforça constamment de concilier ceux-ci aux aléas et aux exigences des événements internationaux. Constatons-le en procédant de manière chronologique.

1. Pendant la guerre

Sous-secrétaire d'État à la guerre du gouvernement Reynaud, de Gaulle gagne Londres à la mi-juin 1940, au moment même où Jean Monnet et sir Robert Vansittart soumettent au Parlement anglais un considérable projet d'union franco-britannique. Tel que présenté, le programme laisse le Général plutôt tiède, mais il le soutient tout de même avec insistance auprès de Churchill, lequel, quoique très réticent, se laisse finalement convaincre. Le 16 juin, le gouvernement britannique offre à la France une union par laquelle

(...) la France et la Grande-Bretagne ne seront plus, désormais, deux nations, mais une Union franco-britannique. L'Union instituera des organismes communs pour la défense, pour la politique étrangère, pour les finances et l'économie. Tout citoyen français jouira immédiatement de la qualité de citoyen de Grande-Bretagne et tout citoyen britannique deviendra citoyen français. (...) Pendant la guerre il n'y aura qu'un seul cabinet de guerre et toutes les forces de la Grande-Bretagne et de la France (...) seront placées sous sa direction. Les deux parlements seront formellement associés¹⁷.

De Gaulle téléphone à Paul Reynaud le jour même pour lui faire part de l'offre anglaise. Mais il est trop tard; Reynaud vient de céder le pouvoir à Pétain, qui accepte l'armistice.

Que de Gaulle ait accepté de soutenir pareille offre a de quoi étonner. En effet, l'union qu'elle propose entame profondément la souveraineté et l'indépendance des parties prenantes, et on voit mal comment l'approche nationaliste du général serait conciliable avec cette atteinte au monopole national des fonctions régaliennes de l'État.

Mais à mesure que progresse la guerre, les intentions «unificatrices» du Général se font considérablement plus circonspectes. Jugeons-en par ses déclarations, qui s'en tiennent désormais aux généralités. Le 11 novembre 1942,

à l'Albert Hall: «La France souhaite tout faire pour qu'en Europe, tous ceux dont les intérêts, le souci de leur défense, et les besoins de leur développement sont conjugués avec les siens se lient à elle, comme elle à eux, d'une manière pratique et durable¹⁸». Le 18 mars 1944, devant l'Assemblée consultative d'Alger:

«Pour que le vieux continent renouvelé puisse trouver un équilibre (...), il nous semble que certains groupements devront s'y réaliser sans que doive être, bien entendu, entamée la souveraineté de chacun. Pour ce qui concerne la France, nous pensons qu'une sorte de groupement occidental réalisé avec nous, principalement sur la base économique (...), pourrait offrir de grands avantages. (...) Le gouvernement français est, dès à présent, disposé à entreprendre (...) avec les autres États intéressés, toutes études et négociations nécessaires¹⁹».

Toutes ces propositions sont soumises en des termes plutôt vagues: en fait, la seule chose qui y soit explicitée, c'est l'inaliénabilité de la souveraineté nationale. À ce moment, donc, le Général s'éloigne drastiquement du projet britannique de juin 1940; à vrai dire, on reconnaît bien mieux à Alger les conceptions traditionnelles du chef de la France libre.

De la même manière, de Gaulle s'écarte résolument ici des velléités unionistes des gouvernements en exil des pays occupés. Certains, en particulier la Belgique, les Pays-Bas et la Pologne, évoquent plusieurs fois, à partir de 1942, la possibilité d'une organisation fédérale des nations européennes libérées. Si l'idée plaît évidemment à Jean Monnet, pour qui il ne saurait y avoir de «paix en Europe si les États se reconstituent sur une base de souveraineté nationale²⁰», elle ne séduit pas de Gaulle, dont la priorité est de rendre grandeur et prestige à la France.

Comment, alors, expliquer le consentement de 1940 à un projet qui fusionnait pratiquement la Grande-Bretagne et la France? Il faut le dire, ce consentement est doublement étonnant, car non seulement le pacte en question restreignait-il la souveraineté des parties, il signifiait aussi, dans les faits, la prise en tutelle par les autorités britanniques de la France en déroute. De Gaulle n'était pas sans savoir que son pays y laissait souveraineté et indépendance.

Mais le Général fait preuve de pragmatisme. La France agonise et doit saisir la main qu'on lui tend. De plus, l'offre de Churchill pourrait convaincre le gouvernement Raynaud de poursuivre les combats et de résister aux partisans de l'armistice. Mais le temps presse: l'influence de Pétain et de Weygand grandit de jour en jour; impossible, donc, de revoir les termes du

projet. Comprenons alors que si de Gaulle y acquiesce, c'est *malgré* un désaccord personnel sans doute profond — peut-être même complet — et uniquement en fonction de la situation immédiate de son pays. En effet, dès la fin 1941, moment où il considère — avec beaucoup de lucidité — la guerre comme étant «définitivement gagnée²¹», le Général renoue avec une vision beaucoup plus nationaliste de la politique européenne²².

Évidemment, comme la majorité de ses contemporains, il entrevoit la nécessité d'organiser politiquement l'Europe une fois la paix retrouvée. Les déclarations citées plus haut le prouvent hors de tout doute. Mais il est douteux que de Gaulle ait eu à cette époque un authentique «concept européen», c'est-à-dire des desseins politiques qui prendraient racine dans une véritable conscience régionale européenne. Contrairement à Pierre Maillard, nous ne pensons pas que les discours d'Alger et de l'Albert Hall autorisent à penser que de Gaulle avait à ce sujet «une vision aussi large que nette²³» de l'avenir. Les intentions européennes du Général sont intimement liées à la conjoncture de la guerre, et s'il envisage pour l'après-guerre des rapports privilégiés avec les partenaires européens de la France, ces rapports ne dépassent pas le modèle classique de la coopération et de la diplomatie entre les États.

Ce n'est que plus tard que le Général pensera à l'Europe «pour l'Europe», c'est-à-dire sans l'envisager toujours en fonction des conjonctures géo-politiques.

2. Dans l'opposition à la IV^e République

En janvier 1946, suite à l'échec de son projet de constitution, de Gaulle quitte la tête du gouvernement provisoire. Mais il reste politiquement très actif et fonde le Rassemblement du peuple français (RPF). Ses prises de positions contre l'Europe naissante se font nombreuses et virulentes.

Notons qu'à ce moment, de Gaulle ne fait pas partie des cercles européens. Il en est même bien éloigné. S'il correspond assez régulièrement avec Koudenhove-Kalergi, il n'a pas de contact connu avec le Comité international de Coordination pour l'Europe unie, ni avec aucune des organisations que celui-ci chapeaute. Il ne se rendra pas non plus au Congrès de La Haye (1948), auquel il n'est pas même sûr qu'il ait été invité. En fait, sous la IV^e République, les interventions gaulliennes sur la construction européenne tournent essentiellement autour de deux thèmes: la menace soviétique et le projet de la Communauté européenne de Défense (CED).

a) L'impérialisme soviétique

Au moment où la guerre fait encore rage, de Gaulle s'inquiète déjà de la puissance du bloc anglo-américain. Souvent marginalisé par Roosevelt et Churchill, le Général signe avec Staline la «belle et bonne alliance» (1944), dont il espère qu'elle augmentera la marge de manœuvre de la France face

aux Anglo-Saxons. Assez vite cependant, le pacte montre ses limites: Staline ne fait rien pour que les Français soient présents à Yalta et à Postdam, et l'URSS manifeste rapidement à l'endroit de l'Europe de l'Est un impérialisme contraire à l'esprit de l'entente.

De Gaulle est amer. Et comme c'est à ce moment le cas dans toutes les chancelleries d'Occident, il s'inquiète vivement de «la politique stalinienne d'agression». Après avoir considéré l'URSS comme indispensable à l'équilibre continental, il la conçoit maintenant comme la source d'un très grave déséquilibre, qu'il faut absolument pallier. Il déclare:

«Aux graves dangers extérieurs qui planent sur l'Europe, sur le monde et sur nous, du fait des ambitions de domination illimitée de la Russie soviétique et de rien d'autre, nous avons une solution qui s'appelle *Fédération européenne*, dans l'ordre économique et dans l'ordre de la défense²⁴».

Comment de Gaulle, défenseur de la souveraineté et de l'indépendance nationales, peut-il évoquer l'image d'une fédération des pays d'Europe? L'ambiguïté sur le choix des mots ne sera sans doute jamais levée, mais il semble raisonnable de penser que le Général avait tout au plus en tête l'idée d'une confédération. Quoi qu'il en soit, le discours s'inscrit clairement ici, du moins en principe, à l'encontre des positions nationalistes de son auteur. Pourquoi? Pour les mêmes raisons, dirons-nous, qui avaient fait accepter au Général l'offre de Churchill en 1940. Encore une fois, de Gaulle agit par pragmatisme. Devant la menace extérieure, il adopte des positions qu'il rejetterait normalement. Il n'y pas ici de contradiction, mais plutôt la décision lucide et énergique d'un homme qui conçoit fort bien que la souveraineté française, laissée seule devant le mastodonte soviétique, risque bien plus qu'au sein d'un groupement européen, si intégré soit-il.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que de Gaulle donne son accord, en 1949, à la création de l'Alliance atlantique. Toutefois, c'est avec virulence qu'il dénoncera, quelques années plus tard, le projet d'une défense européenne commune.

b) Le projet de la CED

En 1950, Schuman lance son plan, qui allait donner lieu à la CECA. De Gaulle s'oppose à ce projet, dont il dénonce le caractère essentiellement économique. Pour lui, cette entente du «méli-mélo» de l'acier et du charbon ne peut précéder un accord politique. Il s'inquiète que ne soient pas d'abord politiquement fixées les règles du jeu. Pour les gaullistes, le politique, en tant qu'il est le lieu d'expression de la souveraineté nationale, doit passer avant l'économique. Sans compter que, du point de vue nationaliste, la CECA prend des allures beaucoup trop supranationales²⁵.

Et si le supranationalisme est franchement inquiétant dans le domaine du charbon et de l'acier, il est carrément inacceptable en ce qui concerne la

défense. Pour Jean Monnet, le projet est parfaitement légitime, car l'Europe fédérale «ne saurait se limiter au charbon et à l'acier²⁶», mais de Gaulle, lui, s'oppose férocement à la CED et lui livre un combat de tous les instants.

L'idée de la CED obéit à deux grands desseins. Il s'agit, d'une part, d'encadrer le réarmement de l'Allemagne, et, d'autre part, de poursuivre l'intégration fédérale de l'Europe. Les instigateurs du projet considèrent l'armée européenne comme le moyen le plus sûr de créer une solidarité concrète parmi les partenaires de la nouvelle Communauté européenne. Mais le Général ne l'entend pas de même.

Pour lui, l'armée est le principal outil de l'indépendance nationale. En tant que militaire et nationaliste, de Gaulle ne peut accepter l'érosion du contrôle de la France sur ses propres troupes. Il s'enflamme contre ce qu'il appelle «le mélange apatride»: «Je garantis, déclare-t-il en janvier 1954, que l'armée européenne ne se fera pas! Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir contre elle. Je travaillerai avec les communistes pour lui barrer la route. Je déclencherai une révolution contre elle²⁷». La défense est le symbole même de la souveraineté nationale, elle est le dernier rempart du peuple, et jamais son commandement ne devra être partagé. «L'armée dite "européenne", s'exclame de Gaulle, menace d'en finir *de jure* avec la souveraineté française²⁸».

De plus, le concept de défense continentale constitue aux yeux du Général une contradiction dans les termes. Une armée, pense-t-il, n'a de raison d'être que par sa fonction qui est de défendre la patrie; or, l'Europe n'est pas une patrie, pas même une entité économique ou politique. L'idée de la CED est donc absolument illégitime, elle est un projet «fallacieux» et «artificieux», une «fumisterie» et un «faux semblant».

Mais il est une autre raison, plus immédiate celle-là, pour laquelle le Général rejette le projet d'une armée continentale intégrée. Il soupçonne les partenaires européens de la France (en particulier l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas), fortement alignés sur Washington, de vouloir organiser une défense bien plus atlantique qu'euro-péenne. En un mot, le Général craint que la CED ne serve d'alibi aux «zélateurs pro-américains» pour favoriser une intervention encore plus massive des États-Unis dans la défense du vieux continent. Dans une lettre d'octobre 1955, il écrit à Koudenhove-Kalergi que l'entente de la CED «ne peut passer par Washington, ce dont (...) à Bonn et à Paris on n'a pas tenu compte (...)»²⁹. Car «c'est au "grand chef américain" que cette force serait remise³⁰».

En somme, donc, non seulement la CED confisquerait son armée à la France, mais elle en confierait aussi le commandement à un ensemble atlantique dont le centre décisionnel risquerait fort de se trouver sur un autre continent, perspective bien sûr intolérable pour celui qui toujours voulut une France forte et souveraine dans une Europe indépendante.

Cette exigence d'autonomie sera d'ailleurs la pierre de touche des tentatives gaulliennes de construction européenne. Comme on verra, c'est à cause d'elle qu'une fois de retour au pouvoir, le Général opposera l'axe Paris-Bonn à l'axe Londres-Washington.

3. Les initiatives gaulliennes

Dès son retour aux affaires en 1958, de Gaulle contribue sans tarder au démarrage du Marché commun. Dispositions fiscales et monétaires, libéralisation des échanges, le Général met en œuvre une batterie de mesures pour assurer le succès du Traité de Rome. Pourtant, on se souvient qu'il s'opposait à la CECA. Retournement? L'examen démontre au contraire que l'homme, encore une fois ici, agit avec beaucoup de rigueur et de réalisme; pour de Gaulle, il s'agit en effet d'opposer le Marché commun à la grande zone de libre-échange que propose au même moment la Grande-Bretagne.

De plus, il doit maintenant confronter les réalités du pouvoir et composer avec des forces intégrationnistes considérables. L'opinion évolue rapidement en France et l'idée de la construction de l'Europe — du moins d'une certaine Europe — s'impose de plus en plus. Un développement dans ce sens apparaît inévitable et de Gaulle en est conscient. D'ailleurs, si le Général s'oppose vertement à l'Europe de ses prédécesseurs, il n'est pas dit qu'il soit lui-même anti-européen. Simplement exige-t-il pour elle des conditions qu'il est désormais en situation de poser. L'initiative européenne du Président de Gaulle est marquée de deux moments saillants: la rencontre de Colombey-les-Deux-Églises avec le Chancelier Adenauer, et l'élaboration du Plan Fouchet.

a) La rencontre de Colombey-les-Deux-Églises

Pendant la guerre, malgré toutes les divergences traditionnellement ressenties avec la Grande-Bretagne, le Général envisageait l'organisation continentale sur la base de l'axe Paris-Londres. À ce moment, la chose semble aller de soi. Mais ce n'est plus le cas en 1958. Les Anglais ressèrent leurs liens avec les Américains et préconisent une politique essentiellement atlantique. De Gaulle doit se tourner vers une autre solution.

Cette solution, ce sera la RFA. Solidement démocratique et définitivement de retour dans le concert des nations, l'Allemagne ne représente plus aux yeux du Général la menace d'il y a dix ans. À la défiance se substitue chez lui un désir de collaboration étroite; l'Allemagne fédérale doit maintenant être considérée comme une partenaire à part entière de la France, et même comme son amie.

Désormais, le Président de Gaulle envisage l'Europe à partir d'un axe franco-allemand. Mais il n'est pas sûr que cette idée soit nouvelle chez lui. Déjà en 1943, à Otto de Habsbourg qui préconise le démembrement de l'Allemagne, il répond que le seul espoir de «repos et de bien-être» pour

l'Europe passe «par une révision du traité de Verdun et la réunification des Francs de l'Ouest et de l'Est³¹». Et en 1949, il se dit «ébloui par la perspective de ce que pourraient donner ensemble la valeur allemande et la valeur française³²».

C'est dans cet esprit qu'il invite le Chancelier Adenauer dans sa propriété de Colombey-les-Deux-Églises, invitation dont le caractère personnel et amical restera unique dans les rapports que de Gaulle entretiendra par la suite avec ses homologues étrangers. Il offre à Konrad Adenauer une coopération privilégiée, qui devrait servir de tremplin à l'édification de l'Europe. Mais de quelle Europe? De Gaulle se montre très clair: «(...) il y a lieu, non point de confondre les politiques respectives des deux pays, comme avaient prétendu le faire les théoriciens de la CECA (...) et de la Communauté européenne de défense, mais au contraire de reconnaître que les situations sont très différentes et de bâtir sur cette réalité³³». En clair, l'Europe ne doit pas prélever sur la souveraineté et l'identité de ses membres.

De Gaulle pose deux autres conditions. Il insiste d'abord sur l'indépendance d'une éventuelle union européenne face aux États-Unis. Adenauer, chef d'un pays morcelé et menacé par les Soviétiques, reste pour sa part très attaché au parapluie américain. De Gaulle comprend l'inquiétude du Chancelier et réaffirme l'engagement de la France à l'Alliance atlantique, mais il reste ferme sur le principe d'une Europe européenne et non pas atlantique. Sa deuxième condition, l'exclusion de la Grande-Bretagne, est corollaire de la première. L'Angleterre n'étant pour le Général rien d'autre qu'un satellite politique et économique des États-Unis, l'admettre dans la Communauté équivaldrait à y introduire un cheval de Troie américain. Adenauer, plutôt favorable à l'inclusion britannique, se rend cependant à la démonstration de son vis-à-vis.

Mais il y a sans doute plus à trouver dans l'exclusion des Anglais. À l'exigence d'indépendance du Général se superpose probablement aussi le désir d'assurer à la France le leadership de l'Europe naissante. L'Allemagne est divisée, elle a un statut de vaincu, et même si elle se relève rapidement, son poids relatif s'en trouve considérablement diminué. En fait, il semble bien que de Gaulle aperçoit dans l'Europe un moyen d'accentuer le rayonnement de la France dans le monde. Évidemment, l'adhésion d'une grande puissance comme la Grande-Bretagne diminuerait d'autant l'influence française au sein de la nouvelle organisation.

Quoi qu'il en soit des divergences qu'elle révèle, l'entrevue de Colombey s'avère un succès déterminant. Adenauer y trouve un de Gaulle plus européen qu'il ne l'espérait, si bien qu'il accepte — quoiqu'avec certaines réserves — l'essentiel de ses arguments. Le Président et le Chancelier s'entendent: premièrement, l'Europe politique *doit* être construite, deuxièmement,

elle aura pour pilier l'axe Paris-Bonn, troisièmement, elle ne devra jamais entamer l'essence des souverainetés nationales.

C'est à l'intérieur de ces paramètres que le plan Fouchet voit le jour.

b) Le Plan Fouchet

Les pères fondateurs de l'Europe, Monnet et Schuman en tête, visent une Europe fédérale et supranationale. Ils suggèrent d'atteindre cet objectif d'une manière graduelle, par une intégration économique qui finira bien par entraîner le politique à sa suite. C'est la stratégie de l'engrenage (*spill over*): à la fois de force et en douceur, le politique suivra l'économique. Mais sous de Gaulle, les dirigeants de la V^e République ne l'entendent pas ainsi. À l'Europe supranationale et fédérale, ils opposent l'Europe stato-nationale et confédérale; contre le mécanisme et le fonctionnalisme du *spill over*, ils invoquent la nécessité d'un volontarisme politique. De Gaulle lui-même ne tarit pas de récriminations à l'endroit des supranationalistes. Il les accuse de confondre «mythes abusifs et chimériques» avec «le bon sens et la réalité»; pour le Général, on a affaire à des «illuminés», à des «naufregeurs de la nation», qui voudraient voir un «aréopage technocratique apatride et irresponsable» se substituer aux gouvernements nationaux, «seules entités qui aient le droit d'ordonner et le pouvoir d'être obéies³⁴».

Dans la foulée de la rencontre de Colombey, de Gaulle décide de prendre l'initiative de la construction européenne, alors monopolisée par les cercles supranationalistes. Pour la première fois, nous semble-t-il, les intentions unionistes du Général ne sont plus alors simplement conjoncturelles, essentiellement liées aux «menaces communes»: à partir de 1960, l'Europe ne fait plus pour le Général l'objet d'un choix purement pragmatique, ce qu'on appellerait aussi un «moindre mal». Juste après Colombey, de Gaulle conçoit enfin l'Europe pour l'Europe, selon un concept véritablement européen. Il écrit ressentir plus que jamais

«(...) ce qu'ont en commun les nations qui la peuplent. Toutes étant de même race blanche, de même origine chrétienne, de même manière de vivre, liées entre elles depuis toujours par d'innombrables relations de pensée, d'art, de sciences, de politique, de commerce, il est conforme à leur nature qu'elles viennent former au milieu du monde une entité ayant son caractère et son organisation³⁵».

Mais cette nouvelle «conscience européenne» du Général n'entame pas sa conviction nationaliste: du même souffle, il ajoute croire aussi que «l'union de l'Europe ne saurait être la fusion de ses peuples, mais qu'elle doit résulter de leur systématique rapprochement³⁶».

C'est dans cet esprit, qu'on qualifiera d'euro péen, que le Président de Gaulle organise en juillet 1960 la célèbre réunion de Rambouillet, qui pavera la voie au sommet parisien de février 1961. Cinq mois plus tard, la Conférence de Bonn débouche sur la «Déclaration de Godesberg», par laquelle les Six décident officiellement et unanimement de leur union politique. Mais selon quels principes? Une Commission d'Études intergouvernementales, placée sous la présidence de Christian Fouchet, est mise sur pied afin d'étudier cette question.

En octobre 1961, la Commission soumet aux pays membres le projet français. C'est le Plan Fouchet, dont deux versions seront successivement négociées avant que le Général en présente lui-même une troisième, en janvier 1962. De Gaulle propose aux Six une confédération fondée sur deux motivations principales: d'une part, collaborer étroitement dans les domaines de la science, de la technique, de la culture, des droits de l'homme et de la démocratie; d'autre part, parvenir à une politique étrangère et à une politique de défense communes. Plus concrètement, le Plan Fouchet suggère la création de trois grands organes: un *parlement*, un *conseil* et une *commission politique*. Le parlement aurait un rôle exclusivement délibératif; la commission politique serait un organisme consultatif composé de fonctionnaires des États membres; le conseil constituerait l'unique instance décisionnelle. Celle-ci réunirait périodiquement les chefs des gouvernements et prendrait ses décisions à l'unanimité. Chaque État aurait le choix entre l'adhésion, le veto ou l'abstention, et les décisions confédérales ne seraient obligatoires que dans les pays qui les auraient votées.

Le marathon de négociations autour du plan Fouchet débouche cependant sur un échec retentissant. Le modèle qu'il propose — l'Europe des États — s'éloigne trop radicalement de la conception fédérale et supranationale que défendent les pays du Bénélux. De plus, ces derniers s'irritent du refus français à une éventuelle admission de la Grande-Bretagne. En avril 1962, c'est la rupture, le plan Fouchet avorte.

À l'analyse, les positions belges et hollandaises apparaissent plutôt contradictoires. D'une part elles appellent la création d'une organisation supranationale, tandis que d'autre part, elles préconisent l'adhésion de l'Angleterre, dont les positions nationalistes se rapprochent beaucoup de celles de la France. De plus, Belges et Hollandais ne réalisent pas que l'adoption du plan Fouchet, même si celui-ci ne répond pas au supranationalisme, constituerait tout de même un premier pas pour l'Europe politique. Au contraire, son rejet signifie la fin des discussions sur l'intégration, qui ne reprendront sérieusement que dans les années 1980. Constat paradoxal, donc: dans les années 1960, ce sont les partisans du «plus d'Europe» qui sont responsables du recul de celle-ci, recul dont elle mettra plus de vingt ans à se relever.

Échaudé, de Gaulle interrompt son action unioniste. Il doute des motivations de ses partenaires et les accuse de vouloir mettre sur pied une union dont les conditions sont inacceptables pour la France. Le Général ne croit plus en l'Europe politique. La «politique de la chaise vide» qu'il pratiquera à Bruxelles en 1965 et le «Compromis de Luxembourg» qui en résultera en 1966 concrétiseront d'ailleurs ce refroidissement³⁷. Les préoccupations du Président de Gaulle seront désormais le rôle et la spécificité de son pays dans le monde. Sa politique étrangère le démontre: entre 1963 et 1966, la France quitte l'OTAN, noue des liens indépendants avec la Chine communiste, se rapproche de Moscou et décide unilatéralement d'une nouvelle politique à l'endroit du Tiers-Monde³⁸. La France remplira seule la mission qu'elle se donne dans le monde, qui est de défendre le droit à l'indépendance des nations³⁹.

Pendant le reste de son séjour à la tête de l'État, le Général restera de marbre devant toutes les tentatives de ressusciter le projet d'une Europe politique. Sa conférence de presse du 23 juillet 1964 résume sa pensée: «(...) La France (...) poursuit par ses propres moyens ce que peut et doit être une politique européenne et indépendante. Le fait est que partout, les peuples s'en félicitent et qu'elle-même ne s'en trouve pas plus mal».

L'Europe politique est enterrée. Et elle le demeurera jusqu'en 1992, à Maastricht.

IV. Un rôle historique

De Gaulle ne compte pas parmi les précurseurs de l'idée européenne. À la même époque, d'autres chefs politiques embrassent le projet avec beaucoup plus de ferveur que lui. C'est que le Général reste attaché à la France, à son passé, à son indépendance et à sa spécificité. La patrie s'incarne à ses yeux dans un mythe irréductible et indépassable, et l'individu doit s'attacher à en faire la gloire. La vie entière du Général constitue d'ailleurs un exemple exceptionnel de ce dévouement. Au reste, il nous est apparu que chacune des réticences gaulliennes à l'Europe prend avant tout ses racines dans cette philosophie de la nation, que nous retrouvons au confluent des traditions allemande et française.

De Gaulle demeure donc profondément nationaliste, mais cela ne l'empêche pas de s'ouvrir aux évolutions de son temps, qu'il qualifie lui-même d'époque «d'échanges massifs, d'entreprises communes de science et de technique sans frontières, de communications rapides, de voyages multiples⁴⁰». Aussi, de 1940 à 1958, s'il pense à l'unification continentale d'une manière purement conjoncturelle et pragmatique, il réalise bien, une fois de retour au pouvoir, que le «concept européen» revêt désormais une légitimité universellement admise. C'est peu après la rencontre de Colombey avec

Adenauer que de Gaulle envisage un regroupement européen pour lui-même, indépendamment des menaces qui pèsent sur la France.

En somme, le Général n'est pas européen: il le *devient*. Et non sans restrictions: «Il faut [que l'Europe] soit véritablement européenne, dit-il. Si elle n'est pas l'Europe des peuples, (...) elle sera (...) limitée et sans avenir. Et ce sont les américains qui en profiteraient pour imposer leur hégémonie. L'Europe doit être in-dé-pen-dan-te⁴¹». Europe des *États*, Europe *indépendante*, à ces conditions seules de Gaulle acceptera-t-il l'idée de l'unification du vieux continent. Bien entendu, ces stipulations sont exclusives des intentions fédérales et supranationales des pères fondateurs. Mais de Gaulle veut tout de même l'union. Simplement, il la veut moins qu'un Jean Monnet, et surtout, il la veut plus modestement confédérale.

Reste que le Plan Fouchet peut être considéré comme l'une des grandes chances manquées de l'intégration. Car si, à l'époque, il contrarie les desseins les plus unificateurs, sa concrétisation aurait tout de même constitué la fondation d'une véritable construction politique. Au lieu de ce progrès, l'Europe devra attendre trente ans pour qu'émerge finalement le TUE, à peine plus intégrateur que le Plan Fouchet!

Il serait utile, pour mesurer l'apport européen du Général, de se demander quelle aurait été la Communauté sans son action. L'Europe se trouverait-elle aujourd'hui plus avant sur la voie de la fédération? Cela, pensons-nous, est fort douteux. Sans le double veto gaullien, les Britanniques seraient entrés dès 1961 dans la CEE, et se seraient assurément opposés, avec non moins de vigueur, aux principes fédératifs et supranationaux que combattit de Gaulle. Sans compter qu'avec la Grande-Bretagne et sans le Général, la Communauté se serait trouvée beaucoup plus dépendante des intérêts américains.

Concluons ici

Au sortir de la Seconde Guerre et jusqu'à sa mort, de Gaulle oppose la *réalité* nationale aux *projets* supranationaux. Dans l'actuel mouvement de réunion des peuples à l'intérieur de structures, et bientôt de pouvoirs qui les englobent, comment l'historien évaluerait-il ce rôle? Il est apparu dans ce travail que l'Europe conçue et proposée par le Général était à peine moins contraignante pour les souverainetés que l'union mise en chantier à Maastricht. Il ressort aussi, dans le contexte du débat actuel sur les nationalismes et leurs divers dépassements, que de Gaulle aura été en notre siècle le grand promoteur et le héraut de l'idée si capitale de souveraineté des peuples, idée que le bon sens semble bien reconnaître aujourd'hui comme l'étape toute naturelle et obligée de leur unification.

Et que si enfin on parle avec raison du *nationalisme* du Général, on devrait retenir sous ce vocable toute autre chose que les exaltations dominatrices

dont l'union européenne aura été une conséquence malheureusement bien dialectique; on retiendra plutôt l'idée de l'affirmation des nations dans leur réalité et dans leur dignité, nonobstant leur marche, inéluctable ou non, vers l'unification des continents et du monde.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Pierre Maillard, *De Gaulle et l'Europe*, Paris, Tallandier, 1995, p. 10.
2. Charles Zorgbibe, *Histoire de la construction européenne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, p. 1.
3. De Gaulle entretiendra par la suite une intéressante correspondance avec Koudenhove-Kalergi, dont le projet européen s'apparentait à ce qu'avait été le Saint-Empire romain à l'époque othonienne, c'est-à-dire avant sa germanisation presque totale par les Habsbourg.
4. Il est intéressant de rappeler que le Congrès de La Haye était une initiative privée. C'est en effet un organisme non-gouvernemental, le Comité international de Coordination pour l'Europe unie (CICEU), qui, en décembre 1947, organisa ce congrès qui a rassemblé plus de 800 personnalités provenant de 19 pays, dont 16 anciens chefs de gouvernement et plus de 20 ministres en fonction. Curiosité historique, cette intervention privée entraîna la mise sur pied d'une organisation internationale de droit public.
5. Notons que dès sa ratification, l'Acte unique a fait l'objet d'une violente controverse quant à sa portée réelle. Plusieurs ont en effet pensé qu'il ne faisait pas avancer la cause intégrationniste autant qu'il y paraissait. Voir: Jacques Nemrod, *Le mal européen: le trompe-l'œil de l'Acte Unique*, Marseille, Rivages/Les Echos, 1988.
6. Cité dans Jean Touchard, *Histoire des idées politiques, tome 2, Du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962, p. 459.
7. Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation? Et autres essais politiques*, textes choisis et présentés par Joël Roman, Paris, Presses Pocket, 1992, p. 54. Nous soulignons.
8. *Ibid.*, p. 55.
9. *Ibid.*
10. «(...) le plus clair de la doctrine de Barrès (...) c'est du romantisme politique allemand». Charles Andler, *Vie de Lucien Herr, 1864-1926*, Paris, Maspero, 1977, p. 153-154.
11. Jean-Baptiste Neveux, «Charles de Gaulle et la pensée allemande», dans *Études gaulliennes*, Paris, no. 17, février-mars 1977, p. 17. Cité dans Pierre Maillard, *op. cit.*, p. 27.
12. Charles de Gaulle, *Discours et messages, 1940-1946*, Paris, Berger-Levrault, 1946, p. 52.
13. Voir en particulier le discours d'Oxford du 25 novembre 1941. Charles de Gaulle, *Discours et Messages*, *op. cit.*, p. 138.
14. Pierre Maillard, *op. cit.*, p. 30.
15. Soulignons ici de grandes affinités avec le courant réaliste des relations internationales, dont l'un des plus fameux théoriciens, Raymond Aron, fut abondamment lu par de Gaulle.
16. Pierre Maillard, *op. cit.*, p. 31.

17. Voir Pierre Gerbet, *La construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1997, p. 42.
18. Charles de Gaulle, *Discours et messages*, *op. cit.*, p. 258.
19. *Ibid.*, p. 420-421. De Gaulle exprime ici la position du Comité français de libération nationale (CFLN).
20. Dans une note adressée le 5 août 1943 au CFLN. Cité dans Pierre Gerbet, *op. cit.*, p. 46.
21. Cité par le Colonel Passy dans ses *Mémoires*. Voir Pierre Maillard, *op. cit.*, p. 106.
22. C'est d'ailleurs aussi le cas pour Churchill qui, au printemps 1945, retire l'offre faite à la France.
23. Pierre Maillard, *op. cit.*, p. 97.
24. Dans une note au RPF, 19 juillet 1948. Cité dans Pierre Maillard, *op. cit.*, p. 106-107. Nous soulignons.
25. Pour définir simplement le supranationalisme, disons que ses partisans cherchent à reproduire le concept classique d'État-nation à l'échelle du continent. Voir Lucien-Pierre Bouchard, «Les Quinze à la croisée des chemins», dans *Études internationales*, Québec, IQHEI, volume XXVII, numéro 3, septembre 1996.
26. Cité dans Pierre Gerbet, *op. cit.*, p. 137.
27. Cité dans Ernst Weisenfeld, *Quelle Allemagne pour la France?*, Paris, Armand Collin, 1989, p. 63.
28. Cité dans Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976, p. 429.
29. Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets*, vol. 7, Paris, Plon, 1984, p. 255.
30. Cité dans Jean Monnet, *op. cit.*, p. 429.
31. Cité dans Pierre Maillard, *op. cit.*, p. 99. Ratifié en 843 et mettant fin à l'Empire romain d'Occident, le Traité de Verdun marque le début de l'antagonisme historique franco-allemand.
32. Cité dans Pierre Gerbet, *op. cit.*, p. 95.
33. Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir, tome 1, Le renouveau, 1958-1962*, Paris, Plon, 1970, p. 186.
34. Cité dans Charles Zorgbibe, *op. cit.*, p. 51.
35. Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, *op. cit.*, p. 181.
36. *Ibid.*
37. Comme on sait, ces épisodes marquent une profonde régression des pouvoirs communautaires.
38. Voir le discours de Phnom Penh.
39. On se souviendra ici, entre autres choses, du fameux «Vive le Québec libre!».
40. Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, *op. cit.*, p. 181-182.
41. Cité dans Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Fallois/Fayard, 1994, p. 366.